

## Assemblée Générale du lundi 26 septembre 2022

### **MOTION**

Depuis l'automne 2021, les prix de l'énergie flambent dans toutes les régions de l'Union Européenne. Le conflit sur les territoires ukrainiens déclenché par la Russie et les mesures de sanctions logiques contre ce pays décidées par l'UE accentuent cette crise énergétique sans précédent depuis le choc pétrolier de 1974.

Début 2021 en France, la molécule de gaz s'échangeait à 35 euros le MWh, au 30 août de cette même année ce prix est de 208 euros, soit + 600%.

Mi-juillet 2021, le prix du MWh d'électricité était de 75 €. Aujourd'hui il s'affiche en moyenne à 450€, soit + 600% également.

Cette crise tire l'inflation dans la zone euro à son plus haut niveau et menace dangereusement ménages et entreprises.

Acculées par la flambée de ces prix de l'énergie, les entreprises et notamment celles de la Vienne sont particulièrement préoccupées. Des lignes de production sont à l'arrêt, les marges se réduisent, les approvisionnements sont de plus en plus tendus. De nombreuses entreprises se retrouvent dans une impasse face à cette envolée des prix de leurs énergies vitales.

La CCI de la Vienne souhaite que **des actions et mesures d'urgence** soient mises en œuvre afin que cette situation cesse et qu'elle soit stabilisée autour de prix permettant de conserver de la compétitivité et de la visibilité pour son tissu économique.

Dans ces conditions, les membres de la CCI, réunis en Assemblée Générale le lundi 26 septembre 2022 à Chasseneuil du Poitou (86), sous la présidence de Mme Catherine LATHUS, soulignent leurs préoccupations :

- D'abord, ils souhaitent rappeler que l'engagement des entreprises en faveur de la sobriété énergétique est essentiel et fait sens. C'est l'un des éléments fondateurs d'une transition écologique indispensable et réussie. Les entreprises de la Vienne vont immanquablement continuer à se mobiliser *sur la décarbonation de leurs activités*.
- Ensuite, il leur paraît urgent et capital, qu'à l'instar de la décision de la réunion extraordinaire du Conseil Énergie du mercredi 7 septembre de l'UE, soit prise une seconde initiative par elle afin de **repenser le marché de l'énergie** et en particulier celui de l'électricité. La dérégulation actuelle et les mécanismes de ces marchés doivent être revus.
- Au-delà de ce qui a été mis en place avec l'abaissement de la contribution au service public d'électricité (CSPE), de l'augmentation du volume régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) et du bouclier tarifaire bénéficiant aux petites entreprises, il est

nécessaire que les conditions d'éligibilité, les délais d'ouverture du guichet sur l'aide dite « énergie » du plan de résilience et les modalités d'éligibilité d'accès aux dispositifs soient améliorés, notamment pour ce qui concerne la baisse et les pertes en matière d'Excédent Brut d'Exploitation.

- Enfin, s'ajoutant à la flambée des prix, le rationnement d'énergie et les coupures d'électricité cet hiver seraient préoccupantes pour l'outil industriel et auraient de lourdes conséquences économiques et environnementales. Un tel scénario serait désastreux pour les entreprises de l'agroalimentaire, ou encore de la métallurgie, grandes consommatrices d'énergie.
- Grâce à sa proximité avec le tissu économique, la CCI est en capacité de repérer les entreprises fragilisées, notamment celles qui consomment beaucoup d'énergie et qui ont des marges faibles. Un outil de diagnostic, le " Diagnostic Energie", permet aux entreprises d'évaluer leur consommation et d'obtenir des pistes d'amélioration.